

Le boom des logements protégés passe par Prangins

24H 15.01.10 5218

SOCIAL

La commune présente son projet de 12 appartements adaptés aux personnes âgées ou handicapées. Dans le district, ils se succèdent pour combler le retard.

VINCENT MAENDLY

SON nom de code est Madame Butterfly. Il s'agit d'un immeuble de douze logements protégés, dont les contours architecturaux étaient présentés hier à Prangins. C'est au bout du quartier des Morettes que la bâtisse sera construite. «Il s'agit du second volet de la politique de logement définie par l'exécutif pour la législature actuelle»,

relève la municipale Martine Baud. Le premier volet étant la future création de quinze appartements subventionnés derrière l'Auberge Communale. Ces logements protégés

auront quant à eux des loyers «abordables» selon la municipale, sans qu'ils ne soient subventionnés.

C'est la Coopérative Cité Derrière, maître d'ouvrage de l'immeuble, qui en sera l'exploitant et le propriétaire, au bénéfice d'un droit de superficie. Quand donc Madame Butterfly déploiera-t-elle ses ailes? «Dans l'idéal, cela peut aller assez vite, répond

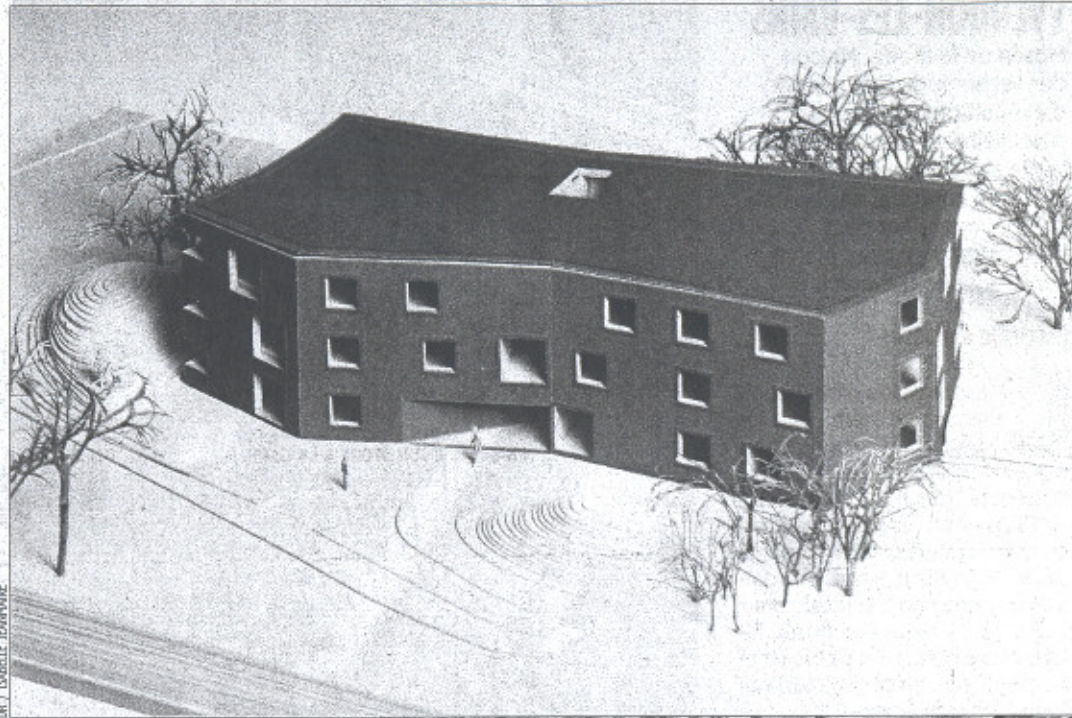
Patrice Lévy. «On parle là de 40 à 50 appartements à proximité du centre-ville», évoque Philippe Diesbach.

Rien d'étonnant dans un district plutôt à la traîne dans ce domaine, qui semble maintenant vouloir rattraper son retard. Seules trois communes disposent d'une offre de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées. Un chiffre appelé à exploser ces prochaines années: Outre Prangins et Nyon, la Fondation Bellevue à Begnins entend créer une vingtaine de ces appartements, tout comme la Clinique La Lignière à Gland. Celle-ci étant d'ailleurs à bout touchant: l'inauguration de la Résidence de Forest et de ses 18 appartements est prévue mi-avril. La ville de Gland n'est pas en reste. «Le futur bâtiment rue de la Chavanne comprendra quelques logements protégés», indique le municipal Daniel Collaud. «Nous en projetons aussi une quinzaine au quartier du Communet-Borgeaud, cela à

plus long terme car le Conseil communal doit encore valider le nouveau plan d'affectation.» Un foisonnement de projets qui n'est pas pour déplaire à l'association Avril (Association conseils et gestion en habitats adaptés), qui vient de rendre un rapport à l'Etat de Vaud sur l'état des lieux en matière d'offre de logements protégés. Son pré-

«Depuis 2000, on assiste à un grand déploiement de logements protégés. Il manque toutefois une stratégie cantonale»

PATRICE LÉVY,
PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION AVRIL



DR. / SIBELLE JEANMIRE

LAURÉAT C'est le projet du bureau «2b architectes» qui a été retenu à l'unanimité du jury du concours. Les architectes ont imaginé «un plan se déployant comme un papillon de part et d'autre d'un espace de distribution, qui contient une entrée, une cage d'escaliers, et une sortie sur le jardin». L'immeuble comprendra 18 appartements protégés et sera implanté au lieu dit La Charrette, en lieu et place des actuels réservoirs d'eau désaffectés. Le chantier pourrait débuter dès l'automne prochain.



Des habitations sans barrières architecturales

Au sens de la loi d'aide aux immeuble de logements l'investissement» indique

d'un droit de superficie. Quand donc Madame Butterfly déploiera-t-elle ses ailes? «Dans l'idéal, cela peut aller assez vite, répond le président de la coopérative, Philippe Diesbach. J'espère que la mise à l'enquête interviendra avant juin, histoire que le chantier puisse démarrer en automne pour s'achever douze mois plus tard.»

La Coopérative Cité Derrière est en passe de créer plusieurs immeubles de logements protégés dans le canton, notamment à Echallens, à Gollion et à Ecublens. Mais c'est du côté de Nyon qu'elle élabore actuellement un de ses plus gros pro-

adaptés), qui vient de rendre un rapport à l'Etat de Vaud sur l'état des lieux en matière d'offre de logements protégés. Son président, Patrice Lévy, regrette néanmoins «l'absence de stratégie au niveau cantonal» permettant de canaliser les diverses initiatives, qu'elles soient portées par les communes ou par des privés. «Depuis une dizaine d'années, les logements protégés sont en plein développement, observe-t-il. On relève une très grande diversité dans l'offre existante, mais celle-ci est encore insuffisante pour répondre aux besoins.» ■

Des habitations sans barrières architecturales

Au sens de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale, est un logement protégé tout «appartement indépendant conçu pour permettre le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées et dans lequel des prestations médico-sociales reconnues par la loi sont dispensées». Une habitation que le président de la Coopérative Cité Derrière Philippe Diesbach distingue de l'EMS par trois mots: «Bail, clé, boîte aux lettres.» «Un

immeuble de logements protégés n'a pas de barrières architecturales, comprend une salle communautaire et généralement un système d'alarme de type Secutel.» S'il arrive souvent que des communes en créent pour accueillir prioritairement leurs citoyens, des résidences privées, de haut standing, sont parfois construites. Ces dernières ne peuvent bénéficier de l'aide à la pierre que propose le canton: «un prêt sans intérêt sur quinze ans à concurrence de 20% de

l'investissement», indique Anne-Dominique Micheli, adjointe à la section sociale du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Enfin, par convention entre le SASH et l'exploitant, une aide financière individuelle peut être octroyée au locataire. «Celle-ci subventionnera les prestations tierces telles que les repas ou les soins à domicile.» La Confédération peut, elle, donner un coup de pouce pour payer le loyer via les prestations complémentaires de l'AVS.